Le monde Du Camping Car Moyens d'action

Vous aussi, lors de vos voyages en camping-car, vous êtes confrontés aux panneaux d'interdiction de stationnement, ou aux barres de hauteur. Avouons que ce n'est pas agréable, de voir comme certaines communes nous accueillent froidement. Certains camping-caristes revendiquent le droit de stationner. Ils le font avec un autocollant (comme nous le voyons dans un article de cette newsletter) ou en adhérant à une association. Oui, il existe des clubs et des associations de camping-caristes, partout en Europe, qui entre autres activités, mènent des actions militantes. La plupart du temps, il s'agit simplement d'entrer en contact avec des municipalités, pour les conseiller sur la création d'une aire d'accueil, ou pour leur montrer les bénéfices de l'accueil des camping-cars. Ce n'est pas une révolution, encore moins une révolte, mais c'est sans doute le meilleur moyen de faire changer les choses.

POURQUOI CERTAINS CAMPING-CARISTES SONT-ILS CONTRE L'AUTOCOLLANT

« JE CONSOMME OÙ JE PEUX STATIONNER »



Bon nombre de camping-caristes ont collé sur leur véhicule une affichette : « Je consomme où je peux stationner ». Mais tout le monde, même parmi les camping-caristes, ne voit pas d'un bon œil ces messages revendicatifs...

C'est un moyen de militer pour un accueil plus libre des camping-cars partout en France, en mettant en avant le bénéfice pour les communes : les retombées économiques. Nous avons lancé un sondage sur notre page facebook, pour savoir ce que les camping-caristes pensaient de cet autocollant. Et nous avons été surpris : il ne fait pas l'unanimité... loin de là. **Sans stationnement, impossible de consommer**

La commune de Pont-l'Évêque est un lieu de passage de nombreux camping-cars. On peut y stationner sans trop de difficultés.

Quand on y fait attention, on voit régulièrement ces autocollants, apposés sur la carrosserie des camping-cars. Il en existe de multiples versions (réalisées par des associations de camping-caristes, ou par des entreprises spécialisées dans les autocollants en tous genres, qui les vendent

sur internet). La plus courante montre un dessin de camping-car, avec l'inscription

« **Je consomme où je peux stationner**« . Un message qui, s'il n'était pas une revendication, passerait pour une lapalissade pure et simple... Quand on ne peut pas arrêter son camping-car, on ne peut pas faire ses courses. CQFD.

Une revendication partagée

Pourquoi tant de camping-caristes ont-ils recours à ce type d'autocollant (ou de sticker, pourraiton dire)? Eh bien tout simplement parce qu'ils déplorent les interdictions de stationner qui touchent les camping-cars. Attention, soyons bien d'accord, nous parlons là de stationnement, pas de camping.

Lire notre article Stationner ou camper, quelle différence ?

En bref, le fait de s'arrêter, comme une voiture. Pas de planter une tente ni de faire sécher son linge, mais de couper le contact et de serrer le frein à main. De nombreux camping-caristes nous signalent, avec ce « sticker », qu'ils ont parfois souhaité se rendre dans des commerces ou des marchés dans le centre d'une ville, et qu'ils n'ont pas pu. Soit les parkings étaient clôturés par des portiques de hauteur, soit des panneaux interdisaient de s'y arrêter.

Lire aussi notre article

Où dormir en camping-car

Des arguments contre l'autocollant

Nous avons demandé aux abonnés de notre page facebook ce qu'ils pensaient de cette pratique. Une grande partie des camping-caristes l'approuvent, mais d'autres ne sont pas d'accord. Pourquoi ? Avant de passer aux témoignages proprement dits, voici quelques exemples d'arguments contre :

- Les camping-caristes eux-mêmes ne sont pas exemplaires, et vont dans les supermarchés même quand ils ont le droit de stationner
- Les municipalités sont indifférentes à ces messages. Mieux vaut agir en justice (quand les réglementations sont illégales).
- Le stationnement est un droit. Il ne devrait pas être nécessaire de revendiquer pour l'exercer, ni de faire ses courses ici ou là.

Notre avis

De notre point de vue, ces autocollants sont un moyen raisonnable de revendiquer. Pas forcément efficace à court terme, mais ces messages ont l'avantage d'insister sur le côté positif de l'accueil des camping-cars (les bénéfices économiques). Au Monde du Camping-Car, nous avons déjà interviewé des élus locaux qui étaient très conscients de la nécessité d'accueillir les camping-caristes, au même titre que les touristes en général. Certains ont notamment été convaincus après le passage d'associations et clubs de camping-cars dans leurs communes : ceux-ci ont l'habitude de faire déposer tous les tickets de caisse des adhérents dans une urne, dont ils remettent le compte aux élus locaux après leur passage.

Lire nos article

Mme Heule, maire d'Avignon : « Camping-Caristes, vous n'êtes pas qu'un porte-monnaie » Ce maire est heureux d'accueillir gratuitement les camping-cars « Ici , personne ne se plaint des camping-cars », le maire d'Avoine